

Devenez chirurgien -dentiste des armées

Rejoindre le service de santé des armées, c'est exercer dans des circonstances exceptionnelles un métier passionnant au plus près des combattants.

Le métier de chirurgien-dentiste militaire



Affectations possibles

Le chirurgien-dentiste militaire bénéficie d'un parcours de carrière qui l'amène à exercer en régiment, sur un bâtiment de la Marine, sur une base aérienne ou dans un hôpital militaire au profit des forces armées.



Missions

En métropole, il prépare les militaires par la prévention et les soins dentaires. En opération à l'étranger, il soigne les militaires en antenne médicale. Il accompagne également à la réhabilitation des blessés.



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité



Service de santé
des armées

Votre vie, notre combat

« Assurer le soutien santé des forces armées en tout lieu
et en toute circonstance »

Devenez chirurgien-dentiste



Conditions d'accès

- Être de nationalité française ;
- Disposer d'un casier judiciaire vierge ;
- Avoir effectué sa journée d'appel (JAPD/ JDC) ;
- Être reconnu apte médicalement.

ÉTUDIANTS :

- **Les concours sur épreuves sont ouverts aux étudiants en 2^e, 3^e, 4^e et 5^e année d'études odontologiques.** Vous suivez ensuite un double cursus (formation universitaire dans votre faculté d'origine et formation militaire à l'École de Santé des Armées). Rémunéré pendant vos études, vous intégrez un parcours d'Officier de carrière.

DIPLÔMÉS :

- **Recrutement sur titres sous statut contractuel avec quelques possibilités de titularisation ultérieures**
- Être titulaire d'un diplôme d'État de docteur en chirurgie-dentaire ;
- Être âgé de moins de 60 ans.



Les aspects pratiques et avantages

- **Formation militaire** initiale ;
- **Mobilité** géographique et professionnelle ;
- **Formations complémentaires spécialisées** tout au long de la carrière ;
- **Indemnités** et **primes** évolutives selon activités opérationnelles et composition familiale.
- 45 jours de congés par an ;
- Logement : **accès possible** au parc immobilier du ministère des armées ;
- Carte de **réduction SNCF** - 75% ;
- Carte **famille SNCF** -25% ;

Nous contacter

-  www.defense.gouv.fr/sante
-  sante-armees.recrutement.fct@intradef.gouv.fr
-  Rendez-vous sur MyJobGlasses pour discuter avec un professionnel du Service de santé des armées.

